

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION CONCERNANT LA RESPONSABILITE SOCIALE DES
ENTREPRISES: UNE CONTRIBUTION DES ENTREPRISES AU DEVELOPPEMENT DURABLE**

COMMENTAIRES DE L'UNICE

Synthèse

Les entreprises, qu'elles soient grandes ou petites, ont un rôle important à jouer en faveur d'un développement durable sur les plans économique, environnemental et social au sein des sociétés dans lesquelles elles opèrent.

Dans l'ensemble, l'UNICE accueille donc favorablement la communication de la Commission sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Elle appuie certaines des propositions qu'avance la Commission pour faire progresser la question de la RSE, mais pas toutes.

L'UNICE insiste sur le fait qu'une stratégie communautaire de promotion de la RSE ne peut prendre place que si elle respecte certains éléments capitaux pour les entreprises et si elle respecte également les rôles que les divers acteurs peuvent légitimement y jouer. Si ces éléments sont assurés, l'UNICE s'engagera activement dans le processus que la Commission souhaite lancer au niveau européen. En tout état de cause, l'UNICE et ses fédérations membres continueront à promouvoir une conduite responsable des entreprises et à jouer leur rôle d'organisations d'employeurs et d'entreprises responsables.

Pour réussir, une stratégie européenne de promotion de la RSE doit être axée sur la reconnaissance des multiples efforts des entreprises dans ce domaine et sur la motivation des entreprises à mettre en place (et développer) leurs propres politiques et solutions novatrices en matière de RSE.

Les activités au niveau européen devraient s'attacher à mieux faire connaître les arguments des entreprises en faveur de la RSE et leurs initiatives concrètes, à mieux faire connaître les pratiques et instruments de RSE et à favoriser les échanges d'expériences. Le forum européen plurilatéral sur la RSE, s'il est soigneusement organisé, d'une manière qui rencontre le soutien de toutes ses parties prenantes, pourrait servir utilement cet objectif.

Mettre l'accent sur une convergence artificielle des pratiques et instruments de RSE est à éviter. La convergence n'est pas *la solution* pour renforcer la transparence et la crédibilité des pratiques et instruments de RSE. Si nécessaire, elle devrait être laissée aux forces du marché, afin de préserver l'essence même de la RSE.

Les milieux d'affaires sont conscients des enjeux actuels et futurs liés à la RSE, ainsi que de la nécessité d'y apporter des réponses adéquates. Les défis de transparence et de crédibilité de leurs politiques de RSE que doivent relever les entreprises sont assumés par les entreprises elles-mêmes, et réglés le plus efficacement par des réponses amenées sous l'impulsion des marchés.

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION CONCERNANT LA RESPONSABILITE SOCIALE DES
ENTREPRISES: UNE CONTRIBUTION DES ENTREPRISES AU DEVELOPPEMENT DURABLE**

COMMENTAIRES DE L'UNICE

1. Introduction

Dans sa communication concernant la responsabilité sociale des entreprises, "Une contribution des entreprises au développement durable" [COM(2002) 347 final], la Commission propose de définir, en coopération avec un grand nombre de parties prenantes, une stratégie européenne de promotion de la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

La Commission propose de fonder cette stratégie sur un certain nombre de principes, qui sont les suivants:

- reconnaissance de la nature volontaire de la RSE;
- nécessité de rendre les pratiques de la RSE crédibles et transparentes;
- focalisation sur les activités où l'intervention de la Communauté apporte une valeur ajoutée;
- approche équilibrée et exhaustive de la RSE, englobant les aspects économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que les intérêts des consommateurs;
- prise en compte des besoins et caractéristiques des PME;
- soutien et respect des accords et instruments internationaux existants (normes fondamentales du travail de l'OIT, principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales).

La Commission propose également d'axer la stratégie sur les domaines suivants:

- 1) mieux faire connaître l'impact positif de la RSE sur les entreprises et les sociétés, en Europe et dans le monde entier, notamment au sein des pays en voie de développement;
- 2) renforcer l'échange d'expériences et de bonnes pratiques sur la RSE entre entreprises;
- 3) promouvoir le développement des capacités de gestion de la RSE;
- 4) stimuler la RSE des PME;
- 5) faciliter la convergence et la transparence des pratiques et instruments de RSE;
- 6) créer au niveau européen un forum plurilatéral sur la RSE;
- 7) intégrer la RSE aux politiques communautaires.

2. Observations générales

L'UNICE apprécie le fait que la Commission, dans sa communication de suivi sur la RSE, reconnaît les efforts multiples consentis par les entreprises pour développer leurs politiques de RSE et la contribution importante que les milieux d'affaires peuvent apporter au développement durable.

L'UNICE apprécie également le fait que la Commission, dans cette nouvelle communication sur la RSE, mentionne expressément plusieurs principes fondamentaux devant guider et alimenter tout débat sur la RSE au niveau européen.

Elle constate toutefois quelques contradictions à l'égard de l'engagement réel de la Commission à respecter ces principes, de même qu'une certaine confusion quant au rôle que la Commission peut et devrait chercher à jouer dans le cadre d'une stratégie de promotion de la RSE. De l'avis de l'UNICE, une réflexion plus approfondie devrait être menée pour déterminer en quoi la Commission peut apporter une véritable valeur ajoutée et dans quelle mesure la création d'une dimension européenne dans le débat sur la RSE est utile et se justifie. De plus, conformément au principe de la subsidiarité, il convient de réfléchir également au niveau qui sera le plus approprié pour la promotion de la RSE.

Des éléments capitaux pour les entreprises

De l'avis de l'UNICE, la reconnaissance des principes fondamentaux suivants est capitale dans le débat européen sur la RSE.

- La RSE est une démarche volontaire, prise à l'initiative des entreprises. Les entreprises remplissent leur fonction sociale en premier lieu à travers la création de richesses et d'emplois, et ce dans le cadre législatif en place. Parallèlement à ses obligations légales, chaque entreprise peut développer d'autres activités, sociales ou environnementales, au service de la société. Cependant, cet effort supplémentaire doit rester volontaire.
- Il n'existe aucune solution unique, toute prête, pour aborder la RSE. Pour réussir, une politique de RSE doit prendre naissance au sein même de l'organisation qui l'appliquera et s'adapter à ses caractéristiques et à ses conditions particulières. Une telle politique, en outre, ne sera pas statique mais dynamique, évoluant et s'affinant continuellement à mesure que surgissent de nouvelles situations et de nouveaux défis.
- La RSE est inextricablement liée aux trois piliers – économique, environnemental, social – du développement durable. Le caractère pluridisciplinaire d'un comportement responsable des entreprises, ainsi que son potentiel d'amélioration des performances générales des entreprises, font de la RSE une question horizontale qui doit, de ce fait, être analysée également de manière horizontale au niveau de la Commission, notamment à la lumière du programme pour la compétitivité défini à Lisbonne.
- En outre, les entreprises opérant dans le monde entier, la RSE doit être replacée dans un contexte mondial plutôt que purement européen. Diverses initiatives – par ex. de l'OCDE, de l'OIT, "Global Compact" des Nations unies – confirment la dimension mondiale de la RSE et la nécessité d'approches holistiques et flexibles.
- La RSE n'est pas une question de report de responsabilités publiques sur les entreprises privées. Un débat sur la RSE se doit de respecter la répartition des rôles entre gouvernements et entreprises: il ne peut négliger les responsabilités propres aux gouvernements et organisations multilatérales lorsqu'il s'agit de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme, la création d'un climat propice au progrès social et économique.

Promotion de la RSE

L'UNICE accueille favorablement l'idée de promouvoir le concept de la RSE à travers l'Europe et dans le monde entier. Elle est d'avis que la Commission doit à cet égard s'attacher aux activités de promotion de la RSE au niveau européen qui apportent une valeur

ajoutée. L'UNICE insiste pour que la Commission concentre ses activités sur les aspects suivants:

- a) mieux faire connaître les arguments des entreprises en faveur de la RSE et leurs initiatives concrètes;
- b) favoriser les échanges d'expériences entre les entreprises, ainsi qu'entre les entreprises et les autres acteurs;
- c) mieux faire connaître les pratiques et instruments de la RSE.

Les politiques de soutien à la RSE devraient respecter sa nature volontaire et ne pas être mélangées à d'autres politiques poursuivant des objectifs différents.

L'UNICE se réjouit de l'attention accordée par la communication à la situation particulière des PME et accueille favorablement les moyens envisagés pour rapprocher le concept de la RSE des petites et moyennes entreprises. Il convient néanmoins d'évaluer si les PME ne seraient pas plus efficacement touchées par des initiatives nationales, régionales ou locales plutôt qu'européennes.

De plus, l'UNICE souscrit pleinement à l'idée de promouvoir le développement des capacités de gestion de la RSE par des canaux appropriés, ainsi qu'à celle de stimuler les recherches sur la RSE au niveau européen, deux éléments qui sont cruciaux dans une stratégie générale de promotion de la RSE.

3. Concernant la convergence des pratiques et instruments de RSE: une convergence menée par les pouvoirs publics n'est pas nécessaire

L'UNICE désapprouve l'accent mis par la Commission sur *la convergence des pratiques de RSE*, ainsi qu'elle l'indiquait déjà dans sa prise de position du 26 novembre 2001. Prétendre à la nécessité d'une convergence des pratiques de RSE est simpliste et revient à mépriser l'un des principes fondamentaux liés à la RSE, à savoir qu'il n'en existe pas d'approche unique toute prête.

L'UNICE rappelle que, pour réussir, les politiques de RSE des entreprises doivent prendre naissance au sein même de l'organisation et répondre à la situation concrète de l'entreprise concernée. L'élaboration d'une politique de RSE est un processus dynamique, influencé par les conditions sur le marché, la situation locale, les cadres nationaux, des aspects culturels et historiques, etc. Chaque entreprise, par conséquent, doit être en mesure de choisir et définir sa propre approche en matière de RSE. Cela étant, rappelons naturellement que des principes communs pour une conduite responsable des entreprises ont été établis au niveau international, dans le cadre de l'OCDE, de l'OIT et des Nations unies. Ces initiatives sont largement reconnues parmi les milieux d'affaires, qui y voient souvent une source d'inspiration pour définir leurs propres approches.

De surcroît, l'UNICE souligne que la communication de la Commission est elle-même très contradictoire, reconnaissant d'un côté qu'il ne peut pas y avoir d'approche unique de la RSE et recommandant de l'autre la convergence des pratiques.

De même, l'UNICE n'appuie pas la proposition de la Commission de promouvoir *la convergence des instruments de RSE*. Il est difficile de suivre l'argumentaire de la Commission, qui soutient que la prolifération d'instruments difficilement comparables de RSE (normes de gestion, programmes de label et certification, élaboration des rapports, etc.) est source de confusion pour les entreprises, les autres parties prenantes et la population, ce qui peut générer des distorsions sur le marché. L'UNICE ne partage pas cet avis. Rappelons que la RSE renvoie à un comportement responsable des entreprises qui va au-delà du

respect de la législation en vigueur dans les pays où opèrent ces entreprises. De plus en plus, des politiques de RSE sont mises en place dans le cadre de stratégies de compétitivité. La diversité des approches et instruments retenus traduit l'innovation et le dynamisme des initiatives de RSE prises par les entreprises; elle reflète les conditions multiples et diverses dans lesquelles opèrent les entreprises. Compte tenu de cet aspect, la diversité des pratiques et instruments de RSE ne peut être tenue pour une source potentielle de distorsions sur le marché.

Rappelons enfin que c'est la complexité du concept de RSE, la diversité des contextes dans lesquels opèrent les entreprises et la richesse des attentes des acteurs qui ont amené la définition d'instruments multiples de RSE, souvent avec l'appui des entreprises. Ce processus est constant, illustrant moins un besoin affirmé de convergence des instruments que la nécessité, véritable, d'une palette d'instruments et solutions novateurs parmi lesquels les entreprises peuvent opérer leur choix si elles le souhaitent. Si la diversité des instruments compromet la transparence ou les communications avec le marché, l'expérience a montré que les milieux d'affaires eux-mêmes sont capables de concevoir des solutions pour y remédier. La convergence, si nécessaire, devrait être laissée aux forces du marché, afin de préserver l'essence même de la RSE.

4. Transparence et crédibilité des pratiques de RSE: approche par la base

Quant à l'objectif, réaffirmé par la Commission, d'une amélioration de la transparence et de la crédibilité des pratiques de RSE, l'UNICE considère qu'il est dans l'intérêt des entreprises elles-mêmes d'assurer la transparence et la crédibilité de leurs pratiques: elles sont en effet de plus en plus passées à la loupe du public et confrontées au besoin de communiquer avec les autres acteurs. Le marché et la société exercent de fortes pressions sur les entreprises afin que celles-ci, constamment, mesurent, évaluent, améliorent et fassent connaître leurs performances de citoyennes. Tout comportement malvenu s'avérera rapidement préjudiciable, objet de la désapprobation des investisseurs, des consommateurs et des autres parties prenantes.

Toutefois, chaque entreprise est et doit être libre de décider de la méthode la plus adéquate pour suivre la mise en œuvre de sa politique de RSE, vérifier si les objectifs recherchés sont atteints et communiquer ces résultats au niveau interne et à l'extérieur. Il n'y a pas place pour des approches normatives.

Au niveau international et à d'autres niveaux, plusieurs initiatives ont été lancées par des consultants en gestion, des entreprises et d'autres acteurs pour tenter de mettre en place des méthodes de rapport volontaire qui puissent être adoptées par les entreprises qui le souhaitent. Jusqu'ici, ces travaux ont montré la difficulté et la complexité de l'élaboration de telles méthodes. Notons également qu'aucun consensus n'émerge encore quant à la méthode la plus adéquate à suivre. L'UNICE ne voit donc aucun avantage à tenter de formaliser une approche plutôt qu'une autre, ni à faire double emploi avec les travaux en cours en tentant de définir des "principes directeurs et critères" pour la mesure des performances de RSE, l'élaboration de rapports et l'assurance/validation de qualité au niveau européen.

La définition de repères pour la mesure et la comparaison des performances des entreprises en matière de RSE devrait être laissée aux entreprises elles-mêmes et aux organisations appropriées qui traitent déjà de ces questions aujourd'hui (par ex. dans le secteur financier, les consultants). En outre, la RSE étant de nature volontaire et son étalonnage étant mené par les forces du marché, il n'est nul besoin d'une implication ou d'un encouragement particulier des pouvoirs publics.

Certaines entreprises choisissent volontairement un régime de label pour intensifier la transparence, si cela s'intègre dans leurs activités et répond aux conditions du marché. L'UNICE rappelle toutefois que ce type de solution n'est possible que pour certains produits et certaines niches sur le marché. Premièrement, plus complexe est le produit, plus difficile est le contrôle de l'ensemble de la chaîne de l'offre pour un coût raisonnable. Deuxièmement, la grande majorité des consommateurs peut tout simplement ne pas être en mesure ou désireuse de payer un prix plus élevé pour certains produits. Contrairement à ce que la Commission semble impliquer, une cohérence accrue des labels sociaux ou environnementaux ne contribuera pas à surmonter ces difficultés. Pour une entreprise qui souhaite utiliser un tel instrument, le véritable enjeu consiste à assurer que le label est lisible, compréhensible et crédible.

Pour conclure, l'UNICE souligne que les défis posés aux entreprises – comme la transparence et la crédibilité de leurs pratiques de RSE – seront relevés par les entreprises elles-mêmes. S'il est utile de débattre de ces défis, une intervention des pouvoirs publics n'est pas nécessaire. Les réponses sont à trouver, et seront trouvées, sous l'impulsion du marché.

5. Commentaires particuliers sur la délimitation des responsabilités des gouvernements et des entreprises, et sur la dimension internationale de la RSE

Bien que la Commission reconnaisse que l'adoption d'une politique de RSE est une décision appartenant aux entreprises, elle soutient que les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour influencer la mondialisation d'une manière positive, notamment au travers de « politiques de RSE des pouvoirs publics » (on pourrait voir une contradiction intrinsèque dans ce terme). L'UNICE en conclut qu'une certaine confusion continue d'entourer les rôles respectifs des entreprises d'une part, et des gouvernements et pouvoirs publics d'autre part, et ce tout au long de la communication.

Alors que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les orientations et valeurs qu'ils proposent sont largement reconnus dans les milieux d'affaires, l'UNICE est quelque peu préoccupée par l'invitation qu'exprime la Commission à conditionner de manière plus générale l'accès aux aides en faveur de la promotion des échanges internationaux, de l'investissement et des assurances en matière de crédits à l'exportation, et l'accès aux marchés publics nationaux, à l'adhésion et au respect de ces principes directeurs. De fait, cette liaison pourrait signifier une altération du caractère volontaire des principes directeurs de l'OCDE et l'imposition d'un modèle particulier. Cela souligne d'autant plus une contradiction fondamentale inhérente à la communication de la Commission: d'une part, la reconnaissance de la nature volontaire de la RSE, et d'autre part l'appel à introduire des degrés variables de conditionnalité.

La Commission mentionne également les conventions fondamentales de l'OIT et la déclaration des droits de l'homme des Nations unies, que les entreprises soutiennent et devraient respecter dans leurs activités.

Cependant, soulignons une fois encore qu'il relève au premier chef de la responsabilité des gouvernements de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme, d'adopter et faire respecter les conventions internationales, de mettre en place les cadres juridiques qui permettent de protéger les droits économiques et sociaux des citoyens. Les responsabilités publiques ne peuvent être simplement reportées sur les entreprises privées.

Lorsque la communauté internationale considère comme inadéquat ou mal respecté le cadre en place dans un pays donné, la responsabilité première des efforts visant à modifier les

politiques de ce pays incombe aux gouvernements, aux organismes internationaux compétents ou à l'Union européenne.

Cela n'exclut pas que les entreprises aient à un rôle à jouer. Les entreprises qui opèrent dans ces pays reconnaissent largement leur responsabilité de mener leurs activités selon les principes généralement admis, souvent internationaux, d'une conduite responsable.

De même, un débat sur la RSE ne devrait pas négliger les responsabilités des ONG, qui doivent être à la fois pleinement représentatives et responsables de leur conduite et de leurs activités. Les ONG doivent également fonder leurs travaux sur des recherches pertinentes et réalistes ainsi que sur un engagement positif avec les pouvoirs publics et les milieux d'affaires.

6. Commentaires particuliers sur la création envisagée d'un forum européen plurilatéral sur la RSE

Le pivot de la communication sur la RSE est la proposition de la Commission de créer un forum européen plurilatéral sur la RSE.

L'UNICE rappelle qu'il existe déjà des enceintes multi-acteurs pour débattre d'aspects de la RSE, au niveau national comme au niveau international. Au regard de la dimension mondiale des activités des entreprises, tout débat sur la RSE au niveau européen se doit de ne pas être dissocié du débat en cours au niveau mondial.

De l'avis de l'UNICE, les activités qui, au niveau européen, rassembleront les principales parties prenantes doivent se concentrer sur les aspects suivants:

1. mieux faire comprendre la RSE par la promotion du dialogue entre les milieux d'affaires, les syndicats, les ONG et autres acteurs pertinents;
2. mieux faire connaître les divers instruments et initiatives de RSE existants et largement reconnus;
3. favoriser les échanges d'expériences et les échanges sur les pratiques et instruments de RSE, pour permettre ainsi l'établissement d'un dialogue constructif autour de cas et aspects concrets.

L'UNICE souligne également que le forum européen plurilatéral – qui sera composé d'un grand nombre d'organisations différentes, européennes et internationales, de représentativité variable – ne peut servir que d'encadrement à un débat ouvert sur les divers aspects de la RSE et à des échanges d'expériences. L'un des points de départ du débat devrait être de chercher à y voir plus clair dans le concept, d'instiller un climat de confiance et un esprit de coopération, et de mieux faire connaître la RSE, ses avantages et sa complexité.

Cependant, il serait malvenu de concevoir le forum comme un lieu où les participants seraient invités à conclure des accords ou définir des lignes directrices, des principes directeurs ou une "approche commune". Pour réussir, les activités de promotion de la RSE au niveau européen doivent s'attacher avant tout à motiver les entreprises, pour les amener à développer leurs propres politiques de RSE, et à favoriser l'innovation. Les entreprises devraient être encouragées, et non freinées, dans leurs tentatives pour trouver des solutions dynamiques et innovantes.

Une composition équilibrée du forum, et particulièrement de ses tables rondes, est un facteur important pour le succès du forum. Il est crucial d'assurer une bonne participation des organisations d'employeurs et d'entreprises, de même qu'il faut mettre un accent net sur l'implication active d'un grand nombre d'acteurs directs de la RSE, issus des entreprises. Ce

serait commettre une grave erreur que de négliger le fait que la RSE est conduite par les entreprises et relève essentiellement de la gestion des entreprises. Les entreprises ont par conséquent un rôle capital à jouer en alimentant le débat. C'est pourquoi la moitié des sièges du forum et des tables rondes doit être réservée aux représentants des milieux d'affaires.

Les principales parties prenantes auront à s'entendre au préalable sur l'ordre du jour des réunions et les sur les aspects à discuter au sein du forum. Le nombre de questions retenues ne devrait pas être trop élevé, afin de ne pas courir le risque de créer un nombre peu gérable de tables rondes. Pour des raisons pratiques et dans un souci de bonne organisation, les tables rondes doivent être lancées successivement, de manière équilibrée.

La présidence du forum et de chacune des tables rondes doit être indépendante et neutre, et ne chercher aucunement à anticiper les débats.

L'UNICE compte sur les discussions du comité de coordination pour organiser le forum de la façon la plus logique, la plus efficace et la plus transparente. Il faut consacrer un temps suffisant à concevoir la structure de suivi et à préparer les futurs travaux, afin que l'exercice démarre du bon pied et que le forum devienne un lieu utile, où débattre de la RSE et faire progresser ce concept au niveau de l'UE.

7. Conclusions

Les entreprises, qu'elles soient grandes ou petites, ont un rôle important à jouer en faveur d'un développement durable sur les plans économique, environnemental et social au sein des sociétés dans lesquelles elles opèrent.

Dans l'ensemble, l'UNICE accueille donc favorablement la communication de la Commission sur la RSE. Elle appuie certaines des propositions qu'avance la Commission pour faire progresser la question de la RSE, mais pas toutes.

L'UNICE insiste sur le fait qu'une stratégie communautaire de promotion de la RSE ne peut prendre place que si elle respecte certains principes fondamentaux, mis en lumière dans les présents commentaires, et si elle respecte également les rôles que les divers acteurs peuvent légitimement prétendre y jouer.

Si ces éléments sont assurés, l'UNICE s'engagera activement dans le processus que la Commission souhaite lancer au niveau européen.

En tout état de cause, l'UNICE et ses fédérations membres continueront à promouvoir une conduite responsable des entreprises et à jouer leur rôle d'organisations d'employeurs et d'entreprises responsables.
